

Beauvais, le 9 septembre 2016

CARTES GRISES : MISE EN PLACE DU « DEPOT EXPRESS »

Afin de vous éviter une attente inutile au guichet, la préfecture de l'Oise met en place un dépôt express (boîte aux lettres accessible dans le hall d'entrée) pour les cartes grises à compter du 15 septembre 2016.

Des enveloppes pré-imprimées sont mises à disposition dans le hall de la Préfecture. L'utilisateur complète les informations sur l'enveloppe et y glisse toutes les pièces nécessaires à sa demande (liste des pièces disponibles sur le site www.oise.gouv.fr, rubrique « démarches administratives »).

Le dossier peut être vérifié par un agent avant d'être déposé dans la boîte « dépôt express ».

Les opérations concernées par ce système sont :

- l'immatriculation d'un véhicule d'occasion,
- les demandes de duplicata,
- le changement d'adresse.

Pour connaître le coût de votre carte grise, un simulateur est mis à votre disposition sur le site siv.interieur.gouv.fr.

Il est également possible d'effectuer en ligne sur internet :

- le changement de domicile en ligne : mdel.mon.service-public.fr
- une demande de certificat de non-gage : siv.interieur.gouv.fr

Les opérations de changement de propriétaire peuvent également être réalisées par les professionnels de l'automobile habilités. Pour trouver un garagiste près de chez vous, rendez-vous sur le site immatriculation.ants.gouv.fr.